



Tribunal judiciaire : Ils s'en prennent à des clients et tuent un chien à coups de machette



# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2707 - Édition du 10 Aout 2023



Agriculture : BIO-MAN est forcément mahorais !

COMMANDEZ EN LIGNE  LIVRAISON À DOMICILE OU  RETRAIT EN MAGASIN

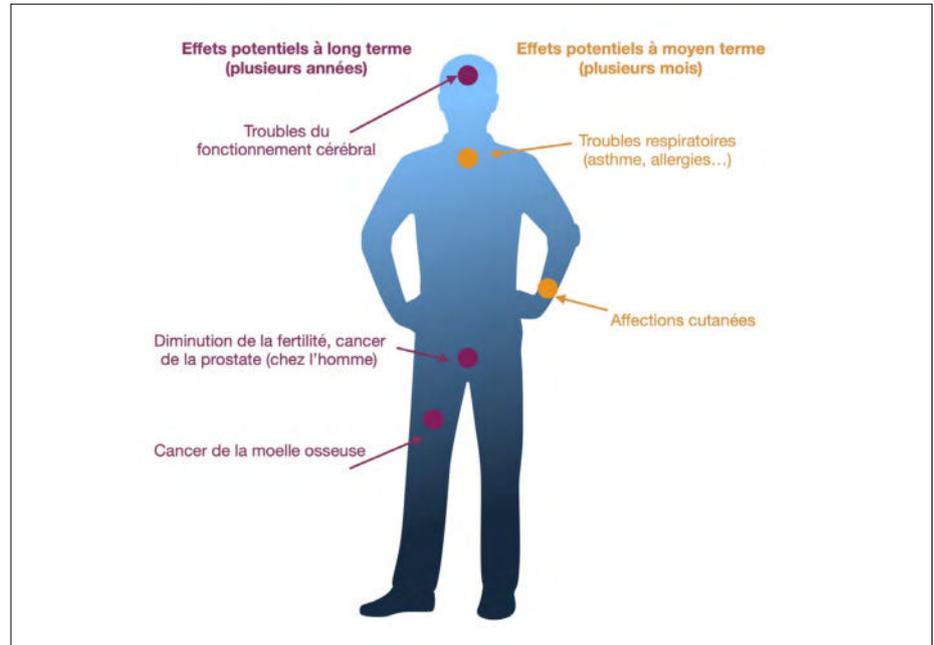
ET PROFITEZ JUSQU'À  **-20%**

**MAYCENTRALE.COM**  
Votre nouveau site internet de pièces détachées  
**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : Être agriculteur à Mayotte, bonne ou complexe idée ?

Parmi ses nombreux chantiers, l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte tient également pour mission celle de développer de manière consciente et durable l'espace agricole de notre île, notamment dans une approche biologique. Une démarche nécessaire de plus en plus conscientisée qui suscite le plein volontariat de nos nobles exploitants mahorais et nous, consommateurs locaux, on ne peut que s'en réjouir.

Les sentez-vous ? Mais si, ouvrez grand les narines et humez ce parfum de négativisme exacerbé alimenté de pertinents commentaires qui vont instinctivement jaillir à la seule lecture de cette introduction. Eh bien oui ! « On a tout de même d'autres priorités à Mayotte que celle de parler du Bio, voyons... » Oui, mais non en fait ! Parce que de vous à moi, la Santé c'est tout aussi important que l'Eau et c'est d'ailleurs la première chose que l'on souhaite lors de nos annuels voeux et ce, quelle qu'en soit notre croyance. La Santé, c'est comprendre qu'il y a des liens de cause à effets dans l'air que l'on inhale,



*Schéma montrant différents effets à court et long terme des pesticides sur la Santé. Selon l'Afssa, un individu peut "théoriquement" tolérer quotidiennement une dose de 0,5 µg/kg d'un pesticide, le chlordécone, sans craindre d'effets néfastes (DR)*

dans l'environnement dans lequel on évolue de manière sociale, personnelle ou encore professionnelle mais aussi dans notre approche hydrique et alimentaire. Une approche qui n'est pas sans désastreuses conséquences

sanitaires pour lesquelles nous avons désormais suffisamment de recul pour admettre que bien des bêtises, aussi irréversibles, ont été faites en amont et qu'il est grand temps d'en changer.



*Créé en 1985, et bien que plus connu, le logo AB se veut facultatif au profit de la certification globale européenne qu'est l'Eurofeuille, obligatoire depuis 2010, sur les produits pré-emballés originaires de l'Union européenne*

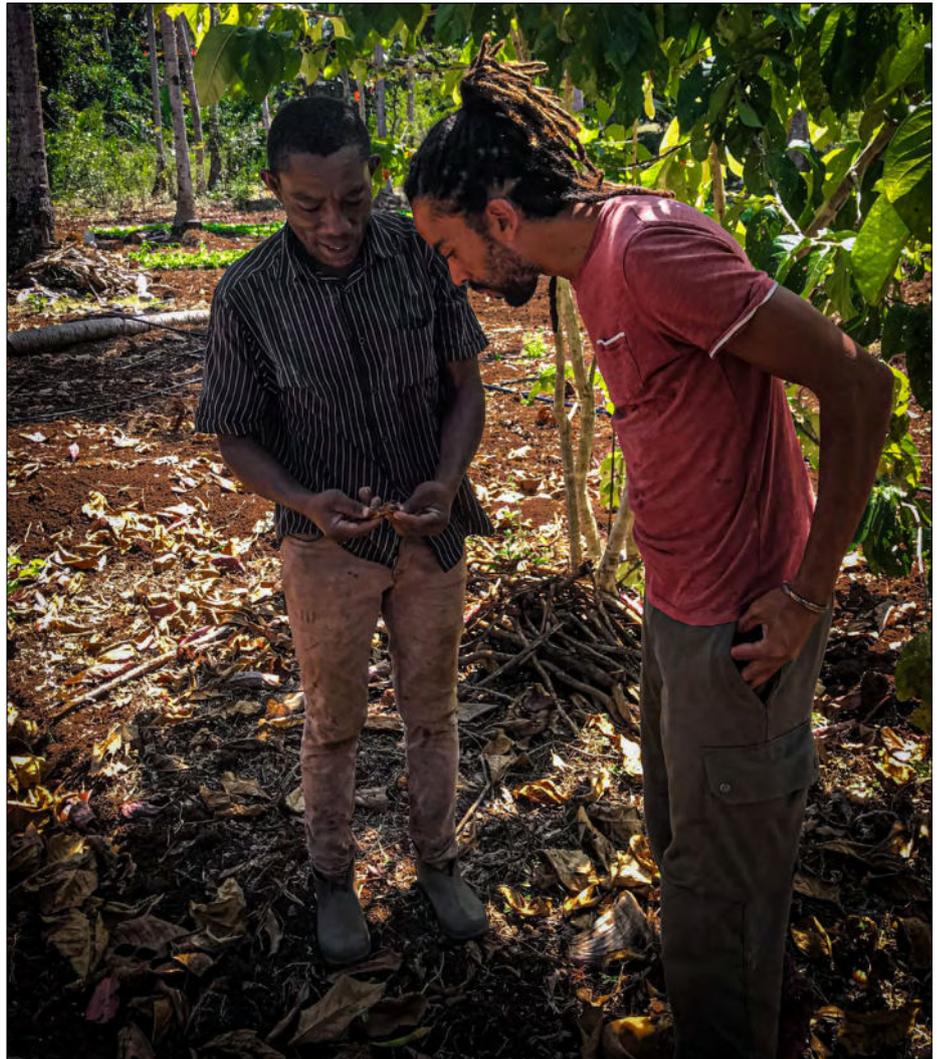
Les récentes révélations nationales, dévoilées dans le cadre du rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), quant à la présence notoire de résidus de pesticides dans l'eau du robinet ne me feront guère mentir, tout comme nos amis Antillais qui ne cessent d'en apprendre des vertes et pas mûres, au regard de leurs fameuses bananes à la sauce chlordécone, pour ne citer que cela ! Donc soyons clairs : non, l'utilisation de produits chimiques dans la production agricole n'est pas anodine, non nos anticorps ne feront pas de miracles face à tous cela et oui, qu'il soit question d'industriels fongicides, insecticides ou encore herbicides, ils ont tous leurs effets plus ou moins néfastes, en partant de l'agriculteur

au consommateur, en passant par les foetus et nourrissons. Le décor est grossièrement planté, place au bio désormais...

### Topo général local

Le bio c'est partir du principe qu'une agriculture se doit d'être respectueuse de l'Environnement dans son ensemble, tant pour la biodiversité, l'air, l'eau et les sols que dans le bien-être animal. Et la qualité des aliments n'en est que mieux nutritionnellement et gustativement parlant. Alors, vous me direz que la terre, initialement dans son ensemble, était justement déjà bio à sa création et qu'il en a toujours été ainsi dans cette approche traditionnelle.

Malheureusement, divers et nombreux facteurs, notamment démographique-économiques, ont fortement contribué à créer une industrialisation en ce domaine, avec les folles accélérations et dérives que l'on connaît et pour lesquelles on en revient justement. Et du côté de notre fertile terre mahoraise, il est un élément important à souligner, celui que, culturellement,



(à d.) Calvin Picker est au contact régulier et de terrain auprès de ces différents exploitants, dans le cadre de leur accompagnement global vers cette certification bio étalée sur 2 à 3 ans



*Kira Ali Bacari : "cultiver du bio demande plus de temps certes, car nous sommes au respect du rythme de la Nature..." Mais également plus de surveillance et de présence. Ici, on retire rapidement une pousse malade afin qu'elle ne contamine pas les autres*

la prédominance se veuille toujours et majoritairement au naturel, en plus d'un extraordinaire potentiel et ça, il faut le justement le conscientiser, le soutenir, le préserver et, surtout, le valoriser. Telle est la mission de **Calvin Picker**, conseiller de développement en agriculture biologique au sein de l'Epfam depuis près de 2 ans. Alors qu'en 2020, il était timidement dénombré une petite dizaine d'agriculteurs mahorais justement certifiés Agriculture Biologique (contre 402 à la Réunion, soit un pourcentage de 0,002% à Mayotte contre 12% en Hexagone par exemple\*), ils sont désormais **26 nouveaux** à avoir été certifiés du sacro-saint logo **AB** en mars dernier et **34 à avoir entamé le processus**, en vu de décrocher — à minima horizon 2025 — cette fameuse certification. « Les profils se veulent

légitimement extrêmement variés, je peux avoir du vieux producteur de vanille, où la notion de naturel n'est même pas à expliquer tellement les pratiques se veulent ancestrales, tout comme un jeune agriculteur qui se lance avec le souci d'amorcer les choses dans le respect aspiré » nous introduit C. Picker, prêcheur de la bonne parole bio et indiscutable passionné, nourri d'un savoir en la matière, aussi international, depuis 2 bonnes décennies : « Les itinéraires techniques différent également en fonction de l'historique du sol. Il est important de savoir avec quels types d'utilisation de produits et engrais organiques on se doit de partir etc. Dans les grandes lignes de période de conversion, nous sommes à 2 ans pour le maraîchage et 3 ans pour l'arboriculture. C'est le temps de régénération officielle estimée dans

ce processus de certification AB ».

**Comment ça se passe et par où commencer ?**

Nous nous sommes rendus ce mercredi sur l'exploitation agricole et maraîchère de **Kira Ali Bacari**. Ancien entrepreneur en Métropole, cet ex-électricien est revenu vivre en ses terres de M'tsangamouji où il a décidé d'entamer, au final très récemment, une reconversion dans le milieu agricole. Issu d'une fratrie initiale de 8 frères et sœurs, il est le seul à avoir voulu donner un caractère pleinement professionnel à la culture de cette terre familiale, héritée de son père. Un challenge qui n'est pas des moindres sachant que l'approche justement



*Lointaine cousine de la coccinelle, cette brillante et nacrée petite jeune fille à antennes, est une gardienne naturelle pour ces feuilles de chou chinois*



*Kira emploie pour le moment une seule personne mais devra fort probablement doubler son effectif d'ici la fin de l'année car l'agriculture bio traditionnelle ET manuelle demande beaucoup de travail*

professionnalisante en la matière n'est pas encore quelque chose de pleinement perçue sur notre île; tout le monde ayant pour intuitive culture celle du jardin mahorais et des week-ends à la campagne.

Officiellement répertorié comme agriculteur, Kira — dans son nouveau parcours d'installation — est donc allé suivre une formation courte d'approfondissement de connaissances, au sein du Lycée agricole de Coconi où il a non seulement pu rencontrer d'autres professionnels, ainsi que des encadrants, mais également des accompagnants dans ce processus de certification agriculture biologique, dont l'Epfam qui offre un point d'accueil et renseignements en ce lieu : « Faire du bio était déjà une volonté personnelle. Le fait d'avoir accès facilement à un certain nombre de données via ce stage et cette prise de contact avec Calvin m'a conforté dans l'idée que je voulais me lancer. C'est réellement un soulagement des plus rassurants, moi qui suis seul car il m'est apporté une expertise dans son large ensemble. Que ça soit technique, administratif ou même commercial, on est soutenu et cela est extrêmement porteur ». Ainsi, en plus de l'accompagnement de l'Epfam — principalement juridico-administratif — et des sessions de formation régulières, d'autres professionnels



*Formation sur les bio-intrants organisée par l'Epfam, du 19 au 24 juin derniers, animée par l'expertise de Rémi Thinaré (au c.) / (DR/Epfam)*

encadrants, basés notamment au LPA de Coconi, viennent apporter leur large expertise à même l'exploitation, comme par exemple celle d'un entomologiste qui pourra aiguiller l'agriculteur quant aux pratiques et plantations adéquates au regard de l'étude des insectes, déjà présents sur zone. Car oui, s'il existe des bêtes un peu contraignantes pour la cohabitation maraîchère, chacune d'entre elles a ses spécificités et, contre toute radicale idée reçue, elles ne sont justement pas toutes à faire fuir, bien au contraire...

À noter que dans ce processus d'aide à la certification, volontairement appuyée des pouvoirs publics et notamment de la Daaf\*\*, les agriculteurs se voient bénéficier, depuis cette année à Mayotte, d'un pécuniaire soutien versé annuellement.

### **Un gros frein levé et une fluidité de calendrier**

Initialement, pour pouvoir prétendre à amorcer justement ce processus de certification, il fallait faire appel à un cabinet certificateur accrédité, implanté hors département. Au mieux la Réunion, au moins mieux, la Métropole ! Et concernant les frais engendrés par la venue de ce professionnel, en plus du prix de la certification en elle-même, ils se voulaient à la charge des agriculteurs inscrits dans ce processus justement. Une double complexité, à la fois financière et logistique, qui en réfrénait plus d'un, ne garantissant pas toujours la possibilité d'adapter un roulement des audits de contrôle et de certification de manière régulière. Mais cocorico et mabawa ! Depuis

cette année 2023, merci l'Epfam and Co. (Olé!), Mayotte dispose désormais de son propre certificateur local, reconnu par l'officiel et national organisme [Certipaq Bio](#) et le vertueux effet boule de neige s'enclenche, avec notamment des amorces de processus plus régulières.

Depuis ce début d'année, c'est déjà la 3ème session qui démarre, comprenant 7 agriculteurs, dont Kira qui a eu son audit initial ce lundi. Cet audit se veut de constatation et pose des bases avec notification des primo mesures et actions correctives à mettre en place dans un délai relativement réactif de 15 à 30 jours, hors cadre d'observations de non-conformité qui, pour le coup, sont un peu plus bloquantes. Pour notre maraîcher de M'tsangamouji, aucune grosse contre-indication en cette première visite,

juste un nécessaire de régularité et de demande de dérogation pour des semences achetées localement, non estampillées bio (car cela n'existe pas encore à Mayotte) mais qui se veulent tout de même naturelles et non traitées. Prochaine étape donc, la seconde visite officielle dans un an mais qui peut être entrecoupée de visite(s) surprise(s) inopinée(s) pour justement s'assurer du sérieux, du plein engagement et de l'honnêteté de l'exploitant agricole; ce qui est aussi rassurant pour ses clients consommateurs, tout comme les données de production et superficie officiellement déclarées auprès des organismes étatiques escomptés.

### Une vertueuse ramification et la volonté de transmettre

Afin de monter en cohérente puissance dans cette politique de structuration de l'agriculture biologique certifiée qui, au final, n'en est qu'à ses prémices sur notre sol mahorais, 3 professionnels de l'Epfam et 7 autres conseillers de différents bords éducatifs, estampillés agriculture, ont suivi en juin dernier, une [formation sur les bio-intrants](#) durant près d'une semaine. En somme, l'introduction d'alternatives naturelles pouvant entrer dans les processus de protection, de nettoyage, de désinfection et même de fertilisation des exploitations agricoles biologiques.

Une formation encadrée par **Rémi Thinard**, conseiller en agroécologie chez [Symbiotik](#), venu de Métropole qui, avec son oeil expert aussi international, notamment en milieu tropicalisé, a été des plus agréablement surpris par le potentiel mahorais : « La marge de développement se veut énorme à Mayotte en termes d'implantation de l'Agriculture bio. Les pratiques traditionnelles ont permis de préserver la qualité naturelle des sols, en plus de conditions tropicales optimales. Souvent, l'argumentaire détracteur contre le bio se veut justement de dire que cela coûte cher. Lorsque l'on constate que la réserve alimentaire locale se base principalement sur de l'importation et que l'on voit les tarifs, l'agriculture locale est juste l'axe qu'il faut clairement prioriser sachant, de surcroît, que toute cette mise en place



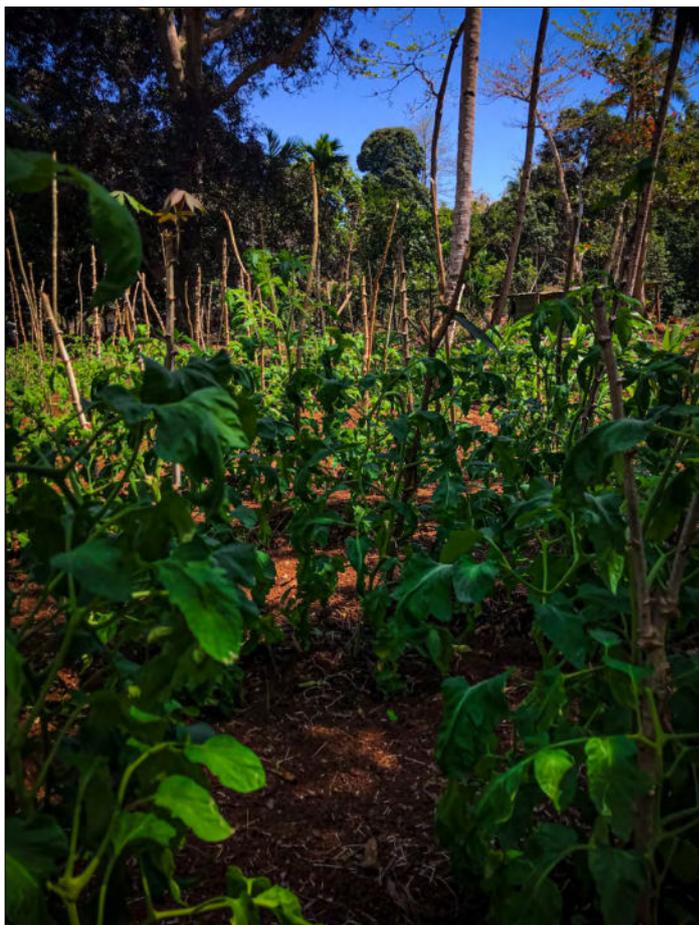
*Kira commence à livrer ses productions directement auprès de ses clients, ici, **Assitaoui Bizati** (au c.), propriétaire du snack *Sous le soleil à Mtsangamouji*, qui n'envisage plus d'acheter ses fruits et légumes en supermarché, ni sur le bord des routes : « On nous vend des produits qui sont traités chimiquement, qui donne mal au ventre, qui ne sont pas bons pour la Santé, qui coûtent chers et qui viennent de je ne sais où. Moi je veux des produits naturels qui ont du goût. Je commande donc tous les jours mes légumes frais chez Kira et mes clients sont contents ! »*

est facilement réalisable et intéressante aussi pour les exploitants. Les Mahorais ont conscience des répercussions néfastes des pesticides, il faut pleinement encourager cette filière biologique ».

Des encadrants encore mieux formés, prêts à transmettre leurs nouveaux (bio)savoirs en la matière, auprès d'autres acteurs et ainsi la fertile et porteuse connaissance se diffuse et s'allonge au plus grand nombre, telles de belles racines noblement

enchevêtrées. Dès ce mercredi après-midi, Calvin Picker avait rendez-vous avec un exploitant de Mangajou, dans le cadre d'un nouvel audit initial. Le bio est marche et pour notre plus grand bonheur, il ne chôme pas ! Merci à tous ces protagonistes, Biomen & Women, activement conscients, qui oeuvrent chacun à leur respective et discrète échelle, pour un futur plus vert de notre département... À tous, Santé !

MLG



*Pour éviter que ses plans de tomates (en arrière plan) ne soient attaqués par des insectes en tout genre et notamment des mouches, Kira a planté tout autour des plans de maïs qui sont bien plus appétents pour les bêtes concernées; une forme de naturel leurre qui fait son effet.*

*Plantées il y a près d'un mois, les premières tomates commencent à dévoiler leurs jolies formes. Afin d'assurer un roulement viable de sa production, en un même lopin de terre, Kira utilise des plans de manioc comme tuteurs. Ainsi, cela pousse conjointement sous et hors sol et les récoltes s'alternent intelligemment.*



*Merci messieurs et très belle continuation vers cette proche certification...*

\*Données 2020 Insee et Epfam /  
\*\*La Direction de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt (DAAF) de  
Mayotte est un service déconcentré de  
l'Etat, à compétence interministérielle.

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
pub@lejournaldemayotte.com



*L'eau est captée manuellement à même la proche rivière. En tant qu'agriculteur professionnel, Kira a bien évidemment fait son signalement de prélèvement d'eau qui se veut catégorisé à usage personnel, sachant qu'il est inférieur à 1000m3 annuels.*



*Appelées PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes), ces techniques souvent traditionnelles relèvent de préparations et secrets de grand-mère pour protéger les plantations. Ainsi, Kira arrose certaines de ses productions avec une mixture à base d'ail, de piment et de gingembre. Un répulsif naturel et absolument pas nocif ni pour la plante ni pour l'Homme. Bien joué !*



*Parfaitement imparfaites mais surtout sublimes et naturelles. Kira nous confie que ses clients aiment voir des petits imperfections et/ou trous dans les feuilles de salades, cela prouve que c'est organique et sain !*



*En laissant volontairement un petit arbre fruitier sauvage au milieu de son champ, Kira concentre tous les vers en ce plan évitant ainsi à sa production d'être attaquée*

# JUSTICE : Tribunal judiciaire : Ils s'en prennent à des clients et tuent un chien à coups de machette

Alors que l'activité du tribunal judiciaire devrait retrouver son rythme de croisière à compter du 21 août prochain, les comparutions immédiates, elles, n'ont pas cessé de se dérouler durant ces deux derniers mois. Hier, plusieurs individus ont comparu pour des faits de violences et de dégradations.

Certains prévenus ont le don pour cumuler plusieurs infractions d'un seul coup ou dans un laps de temps très réduit. C'est le cas notamment de deux jeunes qui se sont retrouvés devant le tribunal pour « violence sur personne dépositaire de l'autorité publique, participation avec arme à un attroupement, détérioration ou dégradation d'un bien, sévices graves ou acte de cruauté envers un animal domestique et enfin entrave à la circulation ». Les faits se sont déroulés le 29 juillet dernier à la station-service TotalEnergies de Passamainty. Après avoir

terrorisé plusieurs victimes, les deux individus, à peine majeurs, s'en sont pris aux forces de l'ordre venues sur place ainsi qu'au vigile de la station-service et de son chien. Sur la vidéo qui a été prise par un des employés de la station-service, on constate que les faits sont d'une extrême violence que le procureur de la République, Yann Le Bris, a qualifié de « scène d'anarchie ».

Ces deux individus ont en effet commis un acte de barbarie en tuant le chien du vigile à coups de machette et sans aucun remords. L'un des deux prévenus est d'origine comorienne et un doute a subsisté, durant l'audience, concernant son âge et sa majorité. A la lecture du dossier la présidente du tribunal, Chantal Combeau, en serait presque tombée de sa chaise. Le certificat du médecin légiste qui a examiné le jeune pour déterminer son âge est « surréaliste » pour

reprendre le mot de la présidente du tribunal. S'adressant à l'intéressé elle l'interpelle, « Il semblerait que vous ayez refusé un examen osseux à l'hôpital et pourtant le médecin qui n'a pas pu vous examiner écrit : Nous estimons son âge à 19 ans ! ». Face à cette incertitude, il y avait peu de chance que son procès se déroule ce jour. Son avocat, maître Andjilani, a logiquement demandé un renvoi afin de pouvoir réaliser un véritable examen osseux pouvant établir approximativement son âge. Par ailleurs, aucune des victimes n'étant présentes à l'audience, il était difficile de poursuivre. Néanmoins, le procureur a estimé qu'il était majeur. « Sa maman nous a indiqué qu'il était majeur et qu'elle avait fait une fausse déclaration il y a quelques années afin qu'il puisse être scolarisé (à Mayotte). De plus, lors de son interrogatoire par les enquêteurs il y a eu des fluctuations sur son âge, les réponses étaient différentes selon les questions. Pour moi cette personne est majeure », a-t-il soutenu.

Aussi, même si le procès a été renvoyé à la fin du mois, se posait alors la question du maintien en détention des deux individus. Yann Le Bris a ainsi requis qu'ils soient de nouveau incarcérés. « Il y a eu beaucoup d'émoi auprès de la population. Les faits sont d'une extrême violence et en plus ils ont tué un chien à coups de machette. S'ils ressortent libres, il y a un risque de concertation avec les autres membres du groupes qui ont participé à ces actes de violence. Malheureusement deux ont été appréhendés sur la quinzaine d'individus. En outre, il y a un doute sur la garantie de représentation



*Comme trop souvent les victimes manquent à l'appel...*

lors de la prochaine audience. Enfin, il peut y avoir un trouble à l'ordre public dans la mesure où ils sont connus de la population, elle peut se retourner contre eux et se faire justice elle-même, je demande donc leur placement en détention ». Leur avocat a, quant à lui, demandé à ce qu'ils puissent retourner dans leur famille en attendant leur procès. Après délibération, le tribunal a demandé à refaire un examen osseux pour l'un des deux prévenus et leur incarcération à Majicavo en attendant la prochaine audience.

### Il récidive alors qu'il était déjà condamné

Un autre individu comparaisait dans deux affaires quasi similaires mais s'étant déroulées avec à peine deux mois d'intervalle. Il lui était reproché des « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique, participation avec arme à un attroupement et dégradation d'un bien d'un chargé de mission de service public ». Les faits se sont déroulés les 12 juin et 6 août derniers. Là encore, malheureusement les victimes n'étaient pas présentes à l'audience. Le prévenu avait déjà été condamné en juillet 2021 pour des faits similaires de



*Le procureur de la République,  
Yann Le Bris.*

dégradation et de violence sur des fonctionnaires de police. Le 12 juin 2023, une patrouille de police se fait caillasser par des individus, les forces de l'ordre en repère un avec des vêtements de couleurs vives que les policiers décident d'interpeller. « Vous étiez sur les lieux ?, demande la présidente du tribunal – Je n'ai rien vu car je n'étais pas là, répond l'accusé. – Pourtant les policiers ont repéré votre pantalon orange et votre veste rouge et blanche. – Je ne suis pas le seul à porter ses vêtements là, explique-t-il. – Pourtant les policiers vous ont reconnu à cause de vos vêtements. –

Même cagoulé on me reconnaîtrait ! ».

Le prévenu n'étant pas très loquace et donnant peu d'explications sur les faits qui lui étaient reprochés, la présidente décide de poursuivre avec la seconde affaire dans laquelle l'individu était aussi impliqué. « Le 6 août 2023, alors qu'une patrouille de police circule, elle reçoit des projectiles. Plusieurs membres de l'équipage vous ont vu faire le geste de lancer et vous ont identifié. – Je n'étais pas là, je passais simplement », raconte-t-il. Puis face à l'insistance de la présidente pour qu'il donne des explications sur le fait que les policiers l'ont formellement identifié, il se rétracte. « Oui j'étais là, mais je n'ai pas jeté de pierres. Il n'y a pas de preuves, pas de vidéos », se justifie-t-il. Etant peu enclin à participer et faire avancer les choses, le procureur a pris la parole pour son réquisitoire. « Dans ces deux affaires les procès-verbaux des policiers sont très clairs, ils ont donné une description précise de l'individu et de ses vêtements. Ils sont certains que c'est lui l'auteur des faits, même s'il dément. Il était déjà convoqué devant le tribunal au mois de novembre prochain pour des faits quasi similaires. Il se moque des condamnations et des convocations judiciaires. Il est en situation irrégulière et sans domicile fixe. Sa principale activité consiste à caillasser les forces de l'ordre ».

Yann Le Bris a ainsi requis au total 15 mois de prison pour l'ensemble des faits reprochés, ceux datant de 2021 et ceux de 2023. Après avoir délibéré, le tribunal a condamné le prévenu à 14 mois de prison sans aménagement de peine (2 mois pour les faits du 12 juin 2023, 6 mois pour la révocation de sa peine de 2021 et 6 mois pour les faits du 6 août dernier).

B.J.



*L'ensemble des prévenus à l'audience ont été incarcérés*

# CULTURE : À vos salles, prêts, profitez...

**A l'affiche de la semaine**

**De BEN Wheatley**  
Avec Melissanthi Mahut, Jason Statham, Page Kennedy  
Action, Thriller  
1H56  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 02/08/2023

**De Justin Simien**  
Avec lakeith Stanfield, Tiffany Haddish, Owen Wilson  
Fantastique, Comédie, Famille  
1H54  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 28/07/2023

**De Christopher Nolan**  
Avec Cillian Murphy, Emily Blunt, Matt Damon  
Biopic, Historique, Thriller  
3H00  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 19/07/2023

**De Christopher McQuarrie**  
Avec Tom Cruise, Hayler Atwell, Ving Rhames  
Action, Espionnage  
2H43  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 12/07/2023

**De Greta Gerwing**  
Avec Margot Robbie, Ryan Gosling, Emma Maokey  
Comédie, Famille, Aventure  
1H54  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 19/07/2023

**De Cyrille Droux, Cloude Zidi Jr**  
Avec Karim Jebli, Nordin Slihi, Sofiane Zermani  
Comédie  
1H28  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 27/07/2023

**De Pascal Bourdiaux**  
Avec Guillaume de Tonquéde, Hugo Trohardy, Anne Marion  
Comédie  
1H25  
Sortie Cinéma Alpa Joe : 02/08/2023

Tarifs entrée Réduit : 5€ Adulte : 8€

**CINÉMA ALPA JOE**  
www.cinealpojoe.yt

0269 64 21 19  
cinealpojoe@ocd976.yt  
114, bd halidi selémani 97600 mamoudzou

**CINÉMA ALPA JOE**

Accédez aux programmes payés via plateau en ligne sur : [www.cinealpojoe.yt](http://www.cinealpojoe.yt)

Programmation de votre semaine du mercredi 09 au mardi 15 août 2023, au cinéma Alpa Joe de Mamoudzou.

Plusieurs nouveaux films à l'affiche des deux cinémas, Pôle culturel de Chirongui et Alpa Joe à Mamoudzou cette semaine.

Pour consulter la programmation de la semaine, cliquer [ici](http://ici).

Réservez vos places dès maintenant :

- En ligne sur : [www.cinealpojoe.yt](http://www.cinealpojoe.yt)
- Sur place :
- Par carte bancaire directe-

ment sur borne

- En espèce à la caisse
- Sur Pass Culture

Téléchargez l'avis

- [programme 09 au 15.08](#) (735 kB)

**Sortie de la semaine du 09/08**

**De Neil Blomkamp**  
Avec David Harbour, Orlando Bloom, Archie Madekwe  
Action, Drame  
2h14

Gran Turismo retrace l'incroyable histoire vraie d'une équipe d'outsiders : un gamer issu de la classe ouvrière, un ex-pilote de course raté et d'être acceptés comme des professionnels de l'industrie du sport automobile. Ensemble, ils risquent tout et s'attaquent au sport le plus élitiste au monde.

Inspirant, palpitant et bourré d'action, le film GRAN TURISMO prouve que rien n'est impossible quand on est déterminé à prendre tous les risques.

**De Jeff Rowe, Kyler Spears**  
Avec Aloïs Agassi-Mathieu, Micah Abbey, Hannibal Buress  
Animation, Action, Aventure  
1H39

Après des années passées loin du monde des humains, les frères Tortues entreprennent de gagner le cœur des New-Yorkais et d'être acceptés comme des adolescents normaux grâce à des actes héroïques. Leur nouvelle amie April O'Neil les aide à s'attaquer à un mystérieux syndicat du crime mais ils se retrouvent dépassés par les événements lorsqu'une armée de mutants se déploie contre eux.

<b>Mercredi 9 août</b>	10H00	BARBIE
	13H00	NINJA TURTLES TEENAGE
	15H30	EN EAUX TRES TROUBLE
<b>Jeudi 10 août</b>	19H00	OPPENHEIMER
	13H00	LES BLAGUES DE TOTO 2 : CLASSE VERTE
	15H30	LES DEGUNS 2
<b>Vendredi 11 août</b>	19H00	LE MANOIR HANTE
	10H00	NINJA TURTLES TEENAGE
	13H00	GRAN TURISMO
<b>Samedi 12 août</b>	16H00	EN EAUX TRES TROUBLE
	19H00	BARBIE
	10H00	LES BLAGUES DE TOTO 2 : CLASSE VERTE
<b>Dimanche 13 août</b>	13H00	LES DEGUNS 2
	15H30	LE MANOIR HANTE
	19H00	GRAN TURISMO
<b>Mardi 15 août</b>	10H00	NINJA TURTLES TEENAGE
	13H00	EN EAUX TRES TROUBLE
	15H30	BARBIE
	19H00	OPPENHEIMER
	13H00	LES BLAGUES DE TOTO 2 : CLASSE VERTE
	15H30	GRAN TURISMO
	19H00	LES DEGUNS 2

Tarifs entrée Réduit : 5€ Adulte : 8€

**CINÉMA ALPA JOE**  
www.cinealpojoe.yt

0269 64 21 19  
cinealpojoe@ocd976.yt  
114, bd halidi selémani 97600 mamoudzou

**CINÉMA ALPA JOE**

Accédez aux programmes payés via plateau en ligne sur : [www.cinealpojoe.yt](http://www.cinealpojoe.yt)



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Ville de Pamandzi

Place de la Mairie BP55

97615 Pamandzi

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

Organisme acheteur : Ville de Pamandzi (976)

Contact : Monsieur le maire MADI MADI SOUF, Place de la Mairie BP55, 97615 Pamandzi, FRANCE.

Tél. +33 269601282.

Fax +33 269600689.

Courriel : ghaniyat.zaki@ccpt.yt.

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PLATEAU

SPORTIF DE PAMANDZI 5 COMMUNE DE PAMANDZI

Type de marché : Services

Durée de validité des offres : 120 jour(s)

Type de procédure : Procédure adaptée

Critères d'attribution : 1: Critère prix 40% 2: Valeur technique 30%

3: Sincérité du planning prévisionnel des études et travaux 30%

Remise des offres ou des candidatures : via la plateforme : <https://www.marches-securises.fr>

Date limite de réception des offres : Vendredi 15 septembre 2023 - 11:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.

Date d'envoi du présent avis : 09 août 2023

## CMA CGM MAYOTTE

Société par action simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : Immeuble Le pool Affaires Route nationale de KAWENI 1 97600 MAMOUDZOU

514 377 910 RCS de MAMOUDZOU

Aux termes d'une notification en date du 04 juillet 2023, le président de la société, la CMA CGM AGENCIES WORLDWIDE SAS, a décidé de désigner M. Ludovic RENOU demeurant professionnellement boulevard Jacques Saadé, 4 quai d'Arcenc 13002 Marseille en qualité de représentant permanent du président en remplacement de Mme Audrey DOLHEN compter du 05 Juillet 2023.

Mention au RCS de MAMOUDZOU